



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

allocations

Question écrite n° 120660

Texte de la question

M. Christophe Bouillon attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur de nombreux salariés de Renault dont la situation a basculé du fait de la loi portant sur l'allongement de la durée de travail. À Sandouville, 213 salariés sont concernés, ils se mobilisent pour tenter d'alerter le public sur l'enjeu de leur combat. En 2008, l'entreprise Renault laissait la porte ouverte à plus de 4 000 départs volontaires, les salariés seniors pouvaient compter sur le versement d'une pension jusqu'à l'âge de la retraite jusqu'alors à 60 ans. Suite à la nouvelle loi, allongeant l'âge de départ à la retraite, les préretraités se sont retrouvés démunis lorsque le Pôle emploi les a contactés pour leur indiquer qu'ils ne pouvaient prétendre à la retraite à la date escomptée en 2008. Leur prise en charge par Renault prendra bientôt fin, ce qui est consternant pour ces personnes dont l'ancienneté dans l'entreprise avoisine les 40 ans. D'autres entreprises françaises, comme Michelin, ont privilégié la renégociation avec ses ex-salariés. Ces entreprises se sont adaptées à la nouvelle législation en prolongeant la période de prise en charge jusqu'au nouvel âge de la retraite. Outre le fait que l'Union européenne verse à Renault 24,5Mdeuros dans le cadre de ses aides de reclassements, l'indignation prévaut lorsque la direction propose à certains de ses anciens salariés des missions d'intérim, alors qu'un plan de départ volontaire plus avantageux pour ses bénéficiaires a été mis en place en 2010. Le Gouvernement avait annoncé que la réforme des retraites réservait un traitement de faveur aux travailleurs, qui avaient commencé à travailler tôt et péniblement. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il entend prendre afin de régulariser le statut de ces ex-travailleurs qui remplissent parfaitement, pour la majorité d'entre eux, les conditions susmentionnées.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Bouillon](#)

Circonscription : Seine-Maritime (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120660

Rubrique : Préretraites

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 octobre 2011, page 11276

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)